



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 11-13 (matin) novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles.
4. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.
5. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés.
6. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre.
7. Section spécialisée de la normalisation de la viande.
8. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
9. Systèmes alimentaires durables et utilisation rationnelle des ressources :
 - a) Transition numérique ;
 - b) Pertes et gaspillage de denrées alimentaires.
10. Codes du Système harmonisé pour les fruits frais et séchés.
11. Utilisation et incidence des normes de qualité des produits agricoles.
12. Travaux futurs.

* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/trade/wp7/wp7-79th-2024>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1007285/>. En cas de difficultés, ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (nilsesm@un.org).



13. Programme de travail du Groupe de travail pour 2025.
14. Questions diverses.
15. Élection des membres du Bureau.
16. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/2024/1)

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les faits récents survenus dans le système des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe (CEE) et au Comité directeur des capacités et des normes commerciales qui influent sur les travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations qui mènent des activités en rapport avec les normes de qualité des produits agricoles communiqueront des informations sur leurs travaux.

3. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

À sa session de 2022, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner son mandat et ses méthodes de travail.

À sa soixante-dix-huitième session, tenue en 2023, il a décidé de réviser son mandat. Son mandat révisé a ensuite été approuvé par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales à sa neuvième session, qui s'est tenue du 26 au 28 juin 2024. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail et de prendre en considération l'avis de ses sections spécialisées dans le cadre de ce processus.

En 2024, toutes les sections spécialisées ont inscrit la question des méthodes de travail à l'ordre du jour de leur session afin d'inviter les délégations y participant à apporter leur contribution. Le groupe de travail à composition non limitée s'est ensuite réuni en ligne en vue d'établir la version finale de sa proposition.

Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition de révision de ses méthodes de travail.

Document(s) : Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : méthodes de travail

Méthodes de travail révisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2024/3)

Revised Working Procedures for the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (ECE/CTCS/WP.7/2024/INF.1)

4. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

En 2024, la Section spécialisée a tenu une session. Les groupes de travail du Rapporteur chargés de réviser la norme pour les poires et la liste de référence informelle des variétés d'agrumes ont tenu plusieurs réunions en ligne. Le groupe de travail chargé d'examiner certaines normes de la CEE sous l'angle des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires s'est également réuni plusieurs fois en ligne.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

- Document(s) :*
- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-douzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/2)
 - Norme pour les patates douces (ECE/CTCS/WP.7/2024/4)
 - Norme révisée pour les courgettes (ECE/CTCS/WP.7/2024/5)
 - Norme révisée pour les choux pommés (ECE/CTCS/WP.7/2024/6)
 - Norme révisée pour les légumes à feuilles (ECE/CTCS/WP.7/2024/7)
 - Liste de référence informelle révisée des variétés d'agrumes (ECE/CTCS/WP.7/2024/8)

5. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

En 2024, la Section spécialisée a tenu une session. Le groupe de rédaction ad hoc chargé d'élaborer un code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans le secteur des produits secs et séchés s'est réuni plusieurs fois en ligne. La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

- Document(s) :*
- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés sur les travaux de sa soixante et onzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2024/2)
 - Norme pour le cynorrhodon entier séché (ECE/CTCS/WP.7/2024/9)
 - Norme révisée pour les amandes décortiquées (ECE/CTCS/WP.7/2024/10)
 - Norme révisée pour les amandes blanchies (ECE/CTCS/WP.7/2024/11)
 - Norme révisée pour les amandes en coque (ECE/CTCS/WP.7/2024/12)
 - Norme révisée pour les tomates séchées (ECE/CTCS/WP.7/2024/13)
 - Norme révisée pour les dattes (ECE/CTCS/WP.7/2024/14)
 - Norme révisée pour les noix en coque (ECE/CTCS/WP.7/2024/15)
 - Matériel explicatif pour les amandes décortiquées (ECE/CTCS/WP.7/2024/16)
 - Matériel explicatif pour les noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/2024/17)

6. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

En 2024, la Section spécialisée a tenu une session. Le groupe de travail du Rapporteur chargé de procéder à une révision complète de la norme pour les plants de pommes de terre s'est réuni plusieurs fois en ligne.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

- Document(s)* : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur les travaux de sa cinquante et unième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/2)
- Position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur le transfert des herbicides (ECE/CTCS/WP.7/2024/18)

7. Section spécialisée de la normalisation de la viande

En 2024, la Section spécialisée a tenu une session. Les groupes de travail du Rapporteur chargés de la révision de la norme pour la viande ovine (carcasses et découpes) et de la dématérialisation de la norme pour la viande bovine (carcasses et découpes) se sont réunis plusieurs fois en ligne.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

- Document(s)* : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur sa trente-deuxième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2024/2)

8. Activités de renforcement des capacités et de promotion

Les délégations sont invitées à rendre compte des activités de renforcement des capacités et de promotion qu'elles ont menées à bien au cours de l'année écoulée et à présenter des informations au sujet des manifestations et des formations à venir, ainsi que de l'apprentissage en ligne et des autres ressources disponibles pour le renforcement des capacités.

Elles sont également invitées à faire part de leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour l'application et l'utilisation des normes, ainsi qu'en ce qui concerne la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Le Groupe de travail réfléchira à la manière dont il pourrait contribuer à répondre à ces besoins en s'appuyant sur l'expérience acquise.

9. Systèmes alimentaires durables et utilisation rationnelle des ressources

a) Transition numérique

Les participants au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu en 2021, ont souligné qu'il importait d'adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre les ODD et offrir à tous un régime alimentaire sain et nutritif, le système alimentaire mondial doit devenir plus productif, inclusif, durable et résilient.

La transition numérique a un rôle important à jouer dans l'accroissement de la productivité, l'amélioration du fonctionnement des chaînes de valeur et la mise en place de mesures permettant de suivre les aspects de la production alimentaire liés à la durabilité. Ainsi, dans le cadre du suivi de la soixante-dixième session de la CEE, tenue en 2023 sur le thème des transformations numérique et verte à l'appui du développement durable dans la région de la CEE, le Groupe de travail a examiné, à sa session de 2023, le rôle de la transformation numérique s'agissant des moyens de garantir le bon fonctionnement du commerce des produits agricoles, en mettant l'accent sur les besoins des organismes de contrôle nationaux et les outils dont ils disposent actuellement. Plusieurs délégations ayant souligné l'utilité de cet examen, le Groupe de travail a décidé de consacrer le temps nécessaire à un débat approfondi sur la transition numérique à sa session de 2024.

Ce point de l'ordre du jour sera examiné dans le cadre d'une table ronde sur le rôle de la transition numérique en ce qui concerne les moyens de garantir le bon fonctionnement du commerce des produits agricoles. Les délégations partageront des données d'expérience concernant les faits nouveaux survenus dans leur pays ou leur organisation en matière de transition numérique des processus liés au commerce des produits agricoles et débattront des travaux que le Groupe de travail pourrait mener dans ce domaine.

b) Pertes et gaspillage de denrées alimentaires

Au cours des dernières années, le Groupe de travail a continué à mettre l'accent sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, à l'appui de la cible 12.3 des ODD, qui vise à réduire de moitié le volume de déchets alimentaires d'ici à 2030. Ces travaux ont notamment porté sur l'organisation d'activités de sensibilisation, ainsi que sur des outils et des documents d'orientation, notamment le Code de bonnes pratiques de la CEE pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur (ECE/TRADE/470) et le document intitulé « Mesurer et quantifier simplement les pertes et gaspillages alimentaires : méthode de mesure applicable à la chaîne d'approvisionnement en produits frais » (ECE/TRADE/453).

Actuellement, un groupe de travail spécial relevant de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais examine certaines normes sous l'angle des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, tandis que la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés élabore un code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires en ce qui concerne les produits secs et séchés.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat communiquera des informations sur les travaux en cours concernant les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires, après quoi un débat sera consacré aux travaux que le Groupe de travail pourrait mener dans ce domaine.

Document(s) : Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe : réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires (ECE/CTCS/2024/9)

Rapport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales sur sa neuvième session (ECE/CTCS/2024/2)

10. Codes du Système harmonisé pour les fruits frais et séchés

À leurs sessions de 2023, la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés s'étaient penchées sur le manque de précision de certains codes du Système harmonisé (SH) pour les fruits frais et séchés et ses conséquences sur les possibilités d'analyser les échanges commerciaux au niveau des produits.

Après ces sessions, le secrétariat avait été informé que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait soumis une proposition à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue de la modification des codes SH pour les fruits tropicaux. Ainsi, à la session de 2024 de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, un représentant de la FAO avait été invité à faire un exposé sur le contexte et le contenu de la proposition de révision soumise par la FAO au Sous-Comité de révision du Système harmonisé de l'OMD.

Le secrétariat fera le point sur les faits nouveaux dans ce domaine après les discussions qui auront lieu aux sessions de 2024 de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés.

11. Utilisation et incidence des normes de qualité des produits agricoles

Dans le cadre des travaux qu'il mène pour réunir des preuves de l'utilisation des normes et de leur influence, le secrétariat a lancé début 2023, en coopération avec le Bureau du WP.7, une enquête sur l'application de ces normes et leur articulation avec la législation des pays participants. Le questionnaire s'y rapportant visait à évaluer dans quelle mesure les normes de la CEE étaient mentionnées dans les législations nationales et appliquées sur une base volontaire ou obligatoire. Les réponses ont permis de constater que l'application sur une base obligatoire est plus répandue dans les pays membres de l'Union européenne, dans lesquels les normes obligatoires relatives aux fruits et légumes frais ont été harmonisées avec celles de la CEE.

Étant donné que les normes de la CEE relatives à la qualité des produits agricoles sont également fréquemment utilisées sur une base volontaire par le secteur privé (c'est-à-dire qu'elles font partie intégrante des contrats commerciaux ou sont mentionnées dans ceux-ci), si l'on souhaite évaluer pleinement l'importance de ces normes, il faudrait également déterminer dans quelle mesure elles sont utilisées ou mentionnées dans les contrats commerciaux. Ces informations ne sont pas faciles à obtenir car les transactions concernées sont effectuées dans le secteur privé. Pour collecter des informations attestant de l'utilisation de ces normes, il faudrait collaborer avec les associations de différents secteurs d'activité afin d'effectuer des enquêtes auprès des principaux opérateurs économiques. En ce qui concerne les produits secs et séchés, l'International Nuts and Dried Fruit Council a indiqué qu'il était disposé à demander à ses membres de participer à une telle enquête.

Le Groupe de travail est invité à examiner les moyens de réunir davantage d'informations sur l'application des normes de la CEE. Les délégations sont invitées à fournir de plus amples informations sur l'utilisation des normes de la CEE relatives aux produits agricoles dans leur pays.

12. Travaux futurs

Le Groupe de travail décidera de ses travaux futurs.

13. Programme de travail du Groupe de travail pour 2025

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2025.

Le Groupe de travail sera invité à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité directeur pour approbation.

Document(s) : Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2025 (ECE/CTCS/WP.7/2024/19)

14. Questions diverses

Le secrétariat communiquera des informations sur les débats du Bureau relatifs à la programmation des réunions.

Les délégations seront invitées à examiner d'autres questions qui n'auraient pas été abordées pendant la session.

15. Élection des membres du Bureau

Le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) ou deux vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

16. Adoption du rapport

Le WP.7 adoptera le rapport sur sa soixante-dix-neuvième session.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-neuvième session (ECE/CTCS/WP.7/2024/2)

III. Calendrier provisoire

Lundi 11 novembre	10 heures-13 heures	Points 1 à 4
	15 heures-18 heures	Points 5 à 8
Mardi 12 novembre	10 heures-13 heures	Point 9 a) (table ronde)
	15 heures-18 heures	Points 9 b) à 15
Mercredi 13 novembre	10 heures-13 heures	Point 16
